

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 198-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive:
N° d'affaire: 2019.RRGR.246

Déposée le: 30.08.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Grimm (Burgdorf, pvl) (porte-parole)

Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 211/2020 du 4 mars 2020
Direction: Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**

Transformation du bois infesté en électricité à Mühleberg (stratégie pour l'avenir du site de la centrale nucléaire de Mühleberg)

Le Conseil-exécutif est chargé d'intervenir en sa qualité de membre du conseil d'administration de BKW SA pour que :

1. le site actuellement occupé par le réacteur nucléaire à Mühleberg accueille à l'avenir un site de production d'électricité à partir du bois ;
2. le problème actuel du surplus de bois abattu soit ainsi résolu ;
3. la production suisse d'électricité neutre en CO₂ bénéficie ainsi d'un coup de pouce supplémentaire ;
4. nous puissions cesser d'importer de l'électricité dont la production génère des émissions de CO₂ ;

5. des entrepôts soient construits pour stocker les arbres bostrychés qui serviront à produire de l'électricité en hiver.

Développement :

Conformément à ce qui est prévu, la centrale nucléaire de Mühleberg sera mise à l'arrêt le 20 décembre 2019, puis progressivement démantelée. L'arrêt de ce réacteur entraîne une perte importante pour la production suisse d'électricité.

Le site de la centrale de Mühleberg doit être transformé en un site de production d'électricité à partir du bois avec des entrepôts pour le bois abattu.

Dans les forêts du Mittelland, les conséquences de l'évolution des paramètres climatiques sont visibles : pour les épicéas aux racines superficielles, en particulier, la température monte. Le stress hydrique des arbres les rend de plus en plus vulnérables face aux bostryches qui, eux, profitent des conditions climatiques. Malgré d'intenses efforts, la situation risque d'empirer au cours des années et des décennies à venir.

Les propriétaires forestiers doivent partir de l'idée que la part d'épicéas dans le spectre des espèces va diminuer drastiquement. La bataille qu'ils livrent chaque année contre les bostryches finira par devenir une constante pour les forestiers et les propriétaires forestiers.

La forêt doit rapidement être débarrassée des arbres infestés car ils peuvent faire baisser la qualité du bois et constituent une menace phytosanitaire (risque de prolifération des bostryches). Les arbres se trouvent infestés pendant la saison chaude, précisément à l'époque la moins propice pour ce type de marchandise. Nombreux sont les forestiers qui ne parviennent pas à vendre leur bois contaminé. En plus des pertes financières qu'ils doivent essuyer, ils doivent payer pour le reboisement de vastes pans de forêts ravagés.

Ce bois peut difficilement être exporté, car les forêts étrangères connaissent les mêmes difficultés.

Il y a quelques années, le Conseil fédéral, le Parlement, ainsi que l'électorat ont opté pour la transition énergétique. Dernièrement, la conseillère d'Etat Simonetta Sommaruga a confirmé que la Suisse avait jusqu'à 2050 pour réaliser son objectif ambitieux de neutralité carbone.

En produisant de l'électricité à partir du bois infesté ainsi que du bois abattu récolté et des produits dérivés difficilement commercialisables, nous pourrions contrer la pénurie d'électricité qui nous attend au cours des prochaines décennies. Nous disposons depuis longtemps des technologies appropriées.

L'équipement ou la conversion des installations de production de chaleur et des installations de couplage chaleur-force (installations CCF) existantes présente un grand potentiel. Le site de la centrale nucléaire de Mühleberg serait également idéal pour une telle transformation. BKW SA doit donc immédiatement prendre les mesures que cette situation impose, et ainsi prendre les devants en s'engageant sur la voie de la production d'électricité carboneutre.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Celui-ci dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

La stratégie de propriétaire sert de ligne directrice au canton pour l'exercice de ses droits d'actionnaire ainsi qu'au représentant du canton au conseil d'administration de BKW. Le conseil d'administration et la direction de BKW sont responsables de la garantie à long terme des intérêts économiques de BKW SA.

BKW est le premier exploitant de Suisse à procéder à la désaffectation d'une centrale nucléaire. La procédure suivante est prévue afin de mettre le site de la centrale nucléaire de Mühleberg (CNM) à disposition pour une nouvelle utilisation à partir de 2034.

Le 20 décembre 2019, le fonctionnement de puissance de la CNM a été définitivement arrêté. Pour être sûre que toutes les conditions légales soient réunies à temps, BKW avait déjà déposé la demande d'autorisation de désaffectation auprès de la Confédération le 18 décembre 2015. Suite à l'arrêt du fonctionnement en puissance, les éléments combustibles sont retirés du réacteur et entreposés dans la piscine de désactivation du combustible usé. Ils seront ensuite progressivement acheminés jusqu'au centre de stockage intermédiaire (Zwilag) de Würenlingen. Fin 2024, tous les éléments combustibles devraient avoir été évacués du site de la CNM et plus de 98 % de la radioactivité auront alors été éliminés. A partir de 2025, les parties restantes de l'installation ayant été en contact avec la radioactivité seront démontées. Les matériaux décontaminés seront mis en décharge comme des déchets ordinaires ou recyclés. Les déchets radioactifs seront acheminés vers le centre de stockage de Würenlingen. Fin 2030, tout le matériel radioactif devrait avoir été éliminé de la CNM. Lorsque les autorités auront constaté qu'il n'existait plus de source de risques radiologiques, elles valideront le site pour une nouvelle utilisation. Indépendamment de la décision quant à l'affectation du site, le démantèlement conventionnel des bâtiments qui ne sont plus utilisés aura lieu à partir de 2031. Le site pourra être réutilisé à partir de 2034.

En tant que source d'énergie locale, le bois peut aider dans une large mesure à atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050. L'utilisation du bois favorise également une gestion forestière durable, qui garantit des emplois régionaux et d'autres prestations d'intérêt public, telles que la préservation de la biodiversité ou les fonctions de protection et de détente assurées par la forêt.

En tant que source d'énergie locale, le bois favorise l'indépendance énergétique de notre pays. Du point de vue climatique, le bois, en tant que ressource renouvelable et disponible au niveau régional, constitue une source d'énergie exceptionnelle, s'il provient de la région et est utilisé de manière énergétiquement rationnelle. La transformation de bois en électricité dans des centrales thermiques avec utilisation de la chaleur produite offre un très haut potentiel en terme de protection du climat. Les quantités de bois disponibles sont limitées, mais ne sont pas encore entièrement exploitées dans de nombreux endroits. Cela fait du bois une source d'énergie précieuse,

qui, pour être utilisée de manière rationnelle, doit cependant être transporté sur les distances les plus courtes possible.

La production d'électricité à partir de bois dans les centrales thermiques ne permet en moyenne, avec la technique conventionnelle, de transformer en électricité qu'environ 35 % de l'énergie primaire contenue dans le combustible bois. Il est donc judicieux d'utiliser les rejets de chaleur générés par la production d'électricité grâce au principe de cogénération. Dans l'idéal, la chaleur produite sert à alimenter un réseau de chauffage à distance. Le rendement de telles installations est beaucoup plus élevé. L'énergie contenue dans la biomasse est ainsi utilisée de manière particulièrement efficace.

Grâce à son intégration optimale au réseau et aux capacités existantes du transformateur, le site actuel de la CNM sera parfaitement adapté, à l'avenir également, à une utilisation à haute intensité énergétique. Cela est également dans l'intérêt du canton de Berne.

Réponse aux différentes questions :

1. Du fait de sa position géographique et de l'absence de consommateurs de chaleur, le site est plus approprié pour d'autres types d'utilisation que pour la production d'électricité à partir du bois. Par ailleurs, la situation de cuvette du site de Mühleberg est également loin d'être idéale pour la production d'électricité à partir de bois ou pour toute combustion de grande envergure. Les polluants atmosphériques s'accumuleraient sur place en cas de conditions météorologiques défavorables. En outre, au vu de la proximité de la centrale hydroélectrique existante, des installations *power to gas* (avec ou sans stockage du gaz) ou des installations de production de pellets nous sembleraient plus appropriées.
2. En vue de contribuer au développement durable, il convient d'évaluer dans quelle mesure cette matière première régionale et source d'énergie précieuse qu'est le bois peut être exploitée de la façon la plus optimale qui soit dans de grandes installations centralisées ou de petites installations décentralisées.
3. Comme expliqué, le site de Mühleberg ne sera disponible pour une nouvelle utilisation qu'à partir de 2034. Au vu du délai mentionné et de l'absence de consommateurs de chaleur, d'autres sites seraient vraisemblablement plus appropriés pour répondre à cette demande.
4. Cet objectif fait déjà partie de la stratégie énergétique cantonale.
5. Du fait des longs trajets qui seraient nécessaires pour acheminer le bois et étant donné que le site ne sera pas disponible avant longtemps, il ne semble pas approprié de construire des entrepôts sur le site de Mühleberg. Il convient de privilégier des sites décentralisés et disponibles plus rapidement.

Il est dans l'intérêt du Conseil-exécutif d'utiliser également à l'avenir le site de la CNM pour des projets à haute intensité énergétique. Le Conseil-exécutif propose donc l'adoption de la motion sous forme de postulat.

La transformation du bois infesté en électricité correspond en principe aux intérêts de la Stratégie énergétique. Le Conseil-exécutif considère cependant que le site de la centrale nucléaire de Mühleberg est peu adapté à la production d'électricité à partir de bois. La demande principale des auteurs de la motion ne pouvant être satisfaite, le Conseil-exécutif propose le rejet de la motion.

Destinataire

- Grand Conseil